

Annexe 1 Charte de Laïcité

1 | La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 | La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

• • LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE • •

3 | La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 | La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

5 | La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 | La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 | La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

8 | La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 | La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 | Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 | Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

• • L'ÉCOLE EST LAÏQUE • •

12 | Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 | Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 | Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

15 | Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.



ministère
Éducation
nationale



Ecole Nationale d'Industrie Laitière, de
l'Eau, et des Biotechnologies
Grande rue
25620 MAMIROLLE
Tél : 03.81.55.92.00.
Fax : 03.81.55.92.17.

ATTESTATION D'ASSURANCE VEHICULE

**d'un étudiant ou stagiaire
dans le cas de l'utilisation de son véhicule
personnel dans le cadre de séquences
pédagogiques initiées par l'établissement**

CADRE A REMPLIR PAR L'ETUDIANT OU LE STAGIAIRE

Nom et Prénom du conducteur :

Société d'assurance du véhicule :

N° de téléphone ou fax de la société d'assurance :

N° d'immatriculation du véhicule automobile utilisé pour le déplacement :

(si l'étudiant ou le stagiaire n'est pas lui-même l'assuré du véhicule, précisez Nom et Prénom de l'assuré) :

N° du contrat d'assurance :

CADRE A REMPLIR PAR L'ASSUREUR DU VEHICULE UTILISE

Nombre de places assises assurées :

Date d'échéance du contrat d'assurance :

Le contrat d'assurance prévoit les garanties ci-dessous (cochez les cases correspondant au contrat conclu)

Responsabilité civile du conducteur désigné ci-dessus oui non

Assurance contentieuse (Défense et recours) oui non

Assurance pour le transport de personnes à titre gratuit lors de
séquences pédagogiques organisées par l'établissement. oui non

Assurance pour les dommages causés à des tiers à l'occasion
de ces déplacements. oui non

A _____, le
Cachet de l'assureur (obligatoire)

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné, Docteur en médecine, certifie que l'élève :

NOM :

Prénom :

Né(e) le :

à :

N'est atteint d'aucune maladie contagieuse susceptible de nuire à autrui, et qu'il (elle) répond aux exigences sanitaires qui sont imposées aux salariés des entreprises agroalimentaires.

A, le

Signature et cachet du médecin :

L'ALESA

Association des Lycéens, Etudiants, Stagiaires
et Apprentis de l'ENIL de Besançon-Mamirolle



L'ALESA est une **association de loi 1901** animée et gérée par les apprenants de l'ENIL de Mamirolle. L'association a son siège social dans les locaux de l'ENIL. Elle crée du lien entre les étudiants, elle soutient la mise en place de vos projets, elle organise des activités extrascolaires. L'adhésion est valable pour toute l'année scolaire 2018-2019.

Que propose l'ALESA ?

- Salle de détente : billard, baby-foot, jeux de société, bar occasionnel du foyer
- Salle de musculation (avec adhésion supplémentaire, voir au verso)
- Organisation de soirées et de sorties (les Mamirobals d'Halloween et de Noël, le Bal de sortie, les soirées Blindtest, concerts, théâtre,)
- Fournitures scolaires pour les étudiants
- Opérations d'autofinancement (vente de chocolats, vente de tee-shirts...) pour les projets des promos (voyages d'études, sorties sportives, projets de clubs...)
- Des tarifs préférentiels pour les projets organisés par l'association
- Mise à disposition de matériels pour les groupes de musique étudiants
- Et bien d'autres choses, selon vos propositions

Comment participer ?

- En adhérant tout simplement à l'association pour soutenir des projets collectifs au sein de l'ENIL
- En étant élu, lors de l'Assemblée générale de rentrée, au Conseil d'Administration (CA) ou au Bureau de l'ALESA, pour devenir membre actif et responsable de l'association
- En participant aux animations proposées par l'association



Comment accéder à la SALLE MUSCULATION ?

- Tout étudiant adhérent de l'ALESA peut, **en plus**, adhérer annuellement à la salle musculation (Formation par alternance/apprentis : 15€ - Formation initiale : 20€)
- L'accès est possible en soirée du lundi au jeudi, certains créneaux sont réservés aux filles et/ou aux personnels ENIL
- Et les week-ends ? Cette éventualité est possible si un étudiant est nommé responsable de la salle pour les WE de l'année scolaire 2018-2019
- Remplir le bulletin d'adhésion SALLE MUSCU et le fournir avec le bulletin d'adhésion à l'ALESA (le cas échéant, bien remplir les deux bulletins d'adhésion mais établir un seul chèque SVP)

En vous souhaitant **bienvenue à l'ENIL**,

Le président 2017-2018,
William BATOZ



Adhésion à l'ALESA de l'ENIL de Mamirolle pour l'année scolaire 2018-2019 :

NOM - prénom :

Filière et promotion (ex: BTSA STA 2018-2020) :

Cocher la bonne case SVP : Alternance/apprenti Formation initiale

Date d'adhésion (ex : 2 sept. 2018) :

Signature obligatoire :

*Ci-joint, règlement par **chèque à l'ordre de l'ALESA de 15€** (pour une adhésion d'une année scolaire) à retourner avec votre dossier d'inscription à l'ENIL.*

Adhésion optionnelle à la SALLE MUSCULATION pour l'année scolaire 2018-2019 :

En plus de mon adhésion à l'ALESA, je souhaite aussi adhérer à la salle musculation de l'association et je m'engage par la présente à en respecter le règlement intérieur et les règles de sécurité,

Signature obligatoire :

*Ci-joint, règlement par **chèque à l'ordre de l'ALESA** (exemple : 15€ pour l'adhésion annuelle à l'ALESA + 15 ou 20€ pour l'adhésion annuelle à la salle musculation **soit un chèque total de 30 ou 35€**) à retourner avec votre dossier d'inscription à l'ENIL.*

NB : si les noms de l'adhérent et de l'émetteur du chèque sont différents,
merci d'indiquer le nom et le prénom de l'adhérent au crayon au verso du chèque

FICHE D'URGENCE

ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019	NOM – PRÉNOM DE L'APPRENANT :
	DATE DE NAISSANCE :
	CLASSE :
	RÉGIME SCOLAIRE : <input type="checkbox"/> DP <input type="checkbox"/> Externe <input type="checkbox"/> Interne <input type="checkbox"/> Interne-Externé
	☎ PORT. DE L'APPRENANT :
DATE DU DERNIER RAPPEL DT POLIO :	

Je soussigné (e) <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> Apprenant majeur	
NOM - PRÉNOM	
ADRESSE	
CODE POSTAL	COMMUNE
SITUATION FAMILIALE	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié (e) <input type="checkbox"/> Séparé (e) <input type="checkbox"/> Divorcé (e) <input type="checkbox"/> Veuf (ve)

EN CAS D'URGENCE		
<u>RESPONSABLE LÉGAL 1</u>	<u>RESPONSABLE LÉGAL 2</u>	☎ <u>Autres personnes à prévenir en cas d'impossibilité de vous joindre</u>
<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Autre	
☎ DOMICILE		
☎ PORT.		
☎ TRAVAIL		
E.MAIL		

Numéro d'immatriculation du responsable légal ou de l'apprenant majeur	à la Sécurité Sociale	<table border="1" style="width: 100%; height: 20px;"> <tr> <td style="width: 12.5%;"></td> <td style="width: 12.5%;"></td> <td style="width: 12.5%;"></td> <td style="width: 12.5%;"></td> <td style="width: 12.5%;"></td> <td style="width: 12.5%;"></td> <td style="width: 12.5%;"></td> <td style="width: 12.5%;"></td> </tr> </table>								
à la Mutualité Sociale Agricole	<table border="1" style="width: 100%; height: 20px;"> <tr> <td style="width: 12.5%;"></td> <td style="width: 12.5%;"></td> <td style="width: 12.5%;"></td> <td style="width: 12.5%;"></td> <td style="width: 12.5%;"></td> <td style="width: 12.5%;"></td> <td style="width: 12.5%;"></td> <td style="width: 12.5%;"></td> </tr> </table>									
Adresse complémentaire santé	Nom de la caisse ou de la mutuelle									
	N° d'immatriculation ou du contrat									

Nom & adresse du médecin traitant :	☎
-------------------------------------	---

AUTORISATION PARENTALE
<p>Je soussigné(e), père, mère, tuteur légal (1) autorise l'administration de l'établissement à faire dispenser les soins reconnus nécessaires par un médecin et à prendre le cas échéant, toutes les mesures utiles.</p> <p>«Aucun acte médical, ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans le consentement libre et éclairé de la personne» et que «ce consentement peut être retiré à tout moment» (Loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé).</p> <p>Fait à, le</p> <p>Signature du responsable légal ou de l'apprenant majeur, (1) rayer la mention inutile</p>

**DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à compléter
(Valable une année scolaire)**

Ce document suivra l'apprenant aux services des urgences de l'hôpital en cas d'accident ou de maladie et lors de déplacements hors de l'établissement (voyage d'étude ...).
L'apprenant mineur ne peut quitter l'hôpital qu'accompagné d'un parent ou d'un représentant légal.

Réactions allergiques

Précisez :

Médicament (s) d'urgence (joindre l'ordonnance médicale)

Précisez le ou les médicaments :

Prise régulière de médicaments (joindre l'ordonnance médicale)

Précisez le ou les médicaments prescrits :

Aménagements particuliers (joindre une copie du document)

- PAI (Projet d'Accueil Individualisé)
- PAP (Projet d'Accompagnement Personnalisé)
- PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation)
- AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire) - Nombre d'heures :
- AE (Aménagement d'épreuves) en CCF (Contrôles en Cours de Formation) et examens
- Inaptitude partielle ou totale à la pratique de l'EPS

Pour les mineurs, joindre obligatoirement une copie des pages du carnet de santé concernant les vaccinations.

Vu et pris connaissance par le représentant légal (si l'apprenant est mineur),	Vu et pris connaissance par l'apprenant majeur,
Date et signature,	Date et signature,

FICHE VIE SCOLAIRE 2018-2019

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'APPRENANT

NOM : PRENOM(S):

Classe:

Date de naissance :

REGIME DE L'APPRENANT

DEMI-PENSIONNAIRE EXTERNE INTERNE (si souhaité)

STATUT DE L'APPRENANT : Mineur Majeur

Majeur dans l'année le :

IMMATRICULATION

Plaque d'immatriculation véhicule :

Modèle et couleur :

N° Sécurité Sociale :

Section locale choisie :

LMDE

SMEREB

MSA

Autres :

REGLEMENT INTERIEUR

Je soussigné(e)

en classe de

atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'ENIL de Mamirolle et de la Charte de la Laïcité (disponible sur le site Internet de l'ENIL) et y adhérer.

Tous les repas sont obligatoires sauf en cas de demande écrite présentée 48h à l'avance au bureau du C.P.E.

Signature des parents
(Obligatoire si apprenant mineur)

Signature de l'apprenant
(Obligatoire)

REGLEMENT DE L'HEBERGEMENT

Je soussigné(e)étudiant(e)/apprenti(e)
en classe de : atteste avoir pris connaissance du règlement de
l'hébergement (disponible sur le site Internet de l'ENIL) et y adhérer.

Signature des parents
(Obligatoire si apprenant mineur)

Signature de l'apprenant
(Obligatoire)

AUTORISATION DROIT A L'IMAGE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

Je soussigné(e).....étudiant(e)/apprenti(e)
en classe de.....à l'Enil de Mamirolle, autorise gracieusement l'établissement à me
photographier et/ou effectuer des prises de vue vidéographiques et/ou procéder à l'enregistrement
sonore de ma voix dans le cadre de ses activités scolaires. L'ensemble de ces documents pourra
être utilisé en classe pour des actions d'information ou de promotion des réalisations du lycée.

Signature des parents
(Obligatoire si apprenant mineur)

Signature de l'apprenant
(Obligatoire)

Liste des fournitures nécessaires

Matériel Pédagogique

- Calculatrice scientifique (obligatoire)
- Matériel de prise de notes

Equipements Professionnels

BTS STA

- 1 paire de botte blanche de sécurité
- 1 blouse blanche
- 2 t-shirts blanc
- 5 paires de bouchon d'oreille

Vous pouvez commander auprès des fournisseurs tels que SOGEBUL à Poligny.

BTS ANABIOTEC

- 1 blouse blanche

BTS GEMEAU

- 1 paire de chaussure de sécurité
- 1 blouse blanche

Pour les internes

- Couvertures ou couettes
- Draps + taies d'oreillers

Vêtements de sport

- Maillots, shorts, chaussures

INFORMATION SUR LA JOURNEE DE COHESION

Une journée conviviale et sportive vous sera proposée dès la première semaine de la rentrée **(le vendredi 7 septembre 2018 à partir de 8H00) Prévoir donc le retour sur Mamirolle vers 18h30.** Vous serez susceptible de pratiquer un certain nombre d'activités sportives telles que : Canoë kayak, escalade sur mur artificiel, sarbacane, VTT bike park ou encore tir à l'arc.

Pensez à prévoir une tenue adaptée, une vieille paire de chaussure fermée pour aller dans l'eau et des rechanges.

Le Professeur d'EPS,
J.F. DROZ VINCENT



15 grande rue
25620 MAMIROLLE
Tél. 03 81 55 92 00
Fax 03 81 55 92 17
Email : enil.mamirolle@educagri.fr
Internet : www.enil.fr

NOTE D'INFORMATION DEMANDE DE PRÉLEVEMENT SEPA

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer de la possibilité de régler les frais de pension et demi-pension par prélèvement automatique soit à échéance, soit mensuellement :

- à échéance : il s'agit de prélèvements trimestriels dont la date de règlement est arrêtée par l'établissement.
- par mensualité : la date de prélèvement est fixée au 6 de chaque mois, d'octobre à juillet, et au-delà en cas de régularisation à effectuer.

A ce titre, je vous prie de trouver en pièce jointe :

- un mandat de prélèvement à compléter, à signer et à retourner à l'Enil concernée, accompagné d'un RIB.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

L'Agent Comptable de l'EPLA,

Alain GRABARCZYK



APPRENTISSAGE

Interne Tarif/semaine	FOYER HEBERGEMENT			HEBERGEMENT INTERNAT (CAPA, BAC PRO, BP)
	Chambre T1 12m ²	Chambre T2 15m ²	Chambre T3 25m ²	
Hébergement	67,00 €	69,00 €	94,00 €	71,00€ +35,00 € de frais de surveillance
Restauration	47,60 €	47,60 €	47,60 €	
TOTAL semaine	114,60 €	116,60€	141,60 €	106 €

Demi-pension	22 € / semaine
--------------	----------------

MODALITES

La facturation interviendra **en début de session**.

Possibilité d'opter pour le prélèvement mensuel en dix fois d'octobre à juillet.

Les **apprentis mineurs** sont obligatoirement hébergés à l'internat.

Les **apprentis majeurs des classes pré-bac** sont logés prioritairement à l'internat, en cas de places insuffisantes en T1 ou T2

Sur demande expresse T2 ou T3, sous réserve des disponibilités

Les **apprentis majeurs des classe post-bac** sont logés au foyer hébergement en T1 ou en T2

FORMATION CONTINUE

Interne Tarif/semaine	FOYER HEBERGEMENT		
	Chambre T1 12m ²	Chambre T2 15m ²	Chambre T3 25m ²
Hébergement	67,00 €	69,00 €	94,00 €
Restauration	47,60 €	47,60 €	47,60 €
TOTAL semaine	114,60 €	116,60 €	141,60 €

Demi-pension	22 € / semaine
Ticket unitaire	4,40 €

MODALITES

Foyer hébergement : Un contrat de location sera établi lors de la remise des clés. Un dépôt de garantie de 80€ est demandé (chèque encaissé). Cette somme sera reversée en tout ou partie lors de la restitution des clés compte tenu de l'état des lieux de sortie. Veillez à joindre le **RIB correspondant au titulaire du compte émetteur du chèque**. C'est **sur ce compte exclusivement** que sera effectué le virement administratif de remboursement.

La facturation interviendra **en début de mois**, les absences seront régularisées le mois suivant (abs supérieure à 5 jours consécutifs).

Vous avez la possibilité d'opter pour le prélèvement mensuel en dix fois d'octobre à juillet.

ETUDIANTS

FOYER HEBERGEMENT SUR 10 MOIS	<i>1° TRIMESTRE</i> <i>4 mois</i>	<i>2° TRIMESTRE</i> <i>3 mois</i>	<i>3° TRIMESTRE</i> <i>3 mois</i>	TOTAL ANNUEL
Type 1 - 12m2 280€/mois	1 120,00 €	840,00 €	840,00 €	2 800,00 €
Type 2 - 15m2 290€/mois	1 160,00 €	870,00 €	870,00 €	2 900,00 €
Type 3 - 25m2 394€/mois	1 576,00 €	1 182,00 €	1 182,00 €	3 940,00 €

RESTAURATION (base 36 semaines)	<i>1° TRIMESTRE</i> <i>14 semaines</i>	<i>2° TRIMESTRE</i> <i>10 semaines</i>	<i>3° TRIMESTRE</i> <i>12 semaines</i>	TOTAL ANNUEL
Pension complète	511,40 €	365,30 €	438,30 €	1 315,00 €
Demi-pension	227,50 €	162,50 €	195,00 €	585,00 €
Ticket unitaire	4,40 €			

MODALITES

Les chambres sont louées exclusivement aux étudiants pensionnaires : accès au service restauration comprenant petit-déjeuner, déjeuner et dîner, du lundi au vendredi midi.

Un contrat de location sera établi lors de la remise des clés. Un dépôt de garantie de 80€ est demandé (chèque encaissé). Cette somme sera reversée en tout ou partie lors de la restitution des clés compte tenu de l'état des lieux de sortie. Veuillez à joindre le **RIB correspondant au titulaire du compte émetteur du chèque**. C'est sur ce compte exclusivement que sera effectué le virement administratif de remboursement.

Les tarifs indiqués comprennent les charges suivantes : eau, électricité, chauffage, petites réparations et entretien des parties communes.

Vous avez la possibilité d'opter pour le prélèvement mensuel sur 10 mois de octobre à juillet

La facturation de la restauration et de l'hébergement est effectuée par l'ENIL **en début de trimestre**. La facture est réduite en cas d'absence pour stages ou absences justifiées de plus de 15 jours consécutifs.

AIDES FINANCIERES

L'Aide Personnalisée au Logement

Les chambres dont nous disposons au foyer d'hébergement sont conventionnées. Les étudiants qui paient une redevance pour ces chambres peuvent prétendre à l'APL. Présentez vous au bureau de l'assistante de gestion de l'ENIL avant fin septembre, une aide à la saisie de votre dossier en ligne vous sera remise. Les droits sont ouverts le mois de la demande.

Pour information, les droits sont **suspendus les mois où l'étudiant rend sa chambre** pour effectuer son stage.

Les ressources demandées sont celles du demandeur (l'étudiant). Elles doivent être complétées même si l'étudiant n'a perçu aucun revenu sur l'année de référence. La CAF vous demandera de les actualiser en début d'année.

Les APL sont versées directement à l'ENIL et déduites de la facture. L'établissement se charge de reconduire l'aide pour les étudiants déjà allocataires en première année.

Les Bourses

Le CROUS de Besançon est en charge du versement des bourses sur critères sociaux. Présentez dès que possible votre notification conditionnelle au bureau de l'Assistante de gestion.

Plus d'infos concernant les conditions d'hébergement et de restauration sur notre site internet